



PREFECTURE DE LA CHARENTE

PRÉFECTURE

ARRÊTÉ

n° 16-2018-10-11-004

**portant création du périmètre délimité des abords du parc du Château de La Rochefoucauld
classé monument historique sur le territoire de la commune Saint-Projet-Saint-Constant**

**La préfète de la Charente,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;
- Vu** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;
- Vu** le projet de Périmètre de Protection Modifié (PPM) du parc du château de La Rochefoucauld, classé monument historique par arrêté du 23 septembre 1955, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France du 29 juin 2016 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Saint-Projet-Saint-Constant du 27 octobre 2011 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme ;
- Vu** l'arrêté du président de la communauté de communes Bandiat-Tardoire du 1^{er} septembre 2016 ordonnant la mise à l'enquête publique du 03 octobre 2016 au 03 novembre 2016 du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, du projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et de la modification du périmètre de protection du parc du Château de La Rochefoucauld à Saint-Projet-Saint-Constant ;
- Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire-enquêteur du 24 novembre 2016 ;
- Vu** le résultat favorable de la consultation de la commune de Saint-Projet-Saint-Constant en date du 7 décembre 2016 ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Bandiat-Tardoire du 12 décembre 2016 donnant un avis favorable à la création du PPM du parc du château de La Rochefoucauld ;
- Vu** le résultat favorable de la consultation du propriétaire du château de La Rochefoucauld et de son parc ;
- Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le périmètre délimité des abords du parc du château de La Rochefoucauld, classé monument historique par arrêté du 23 septembre 1955 susvisé à Saint-Projet-Saint-Constant, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

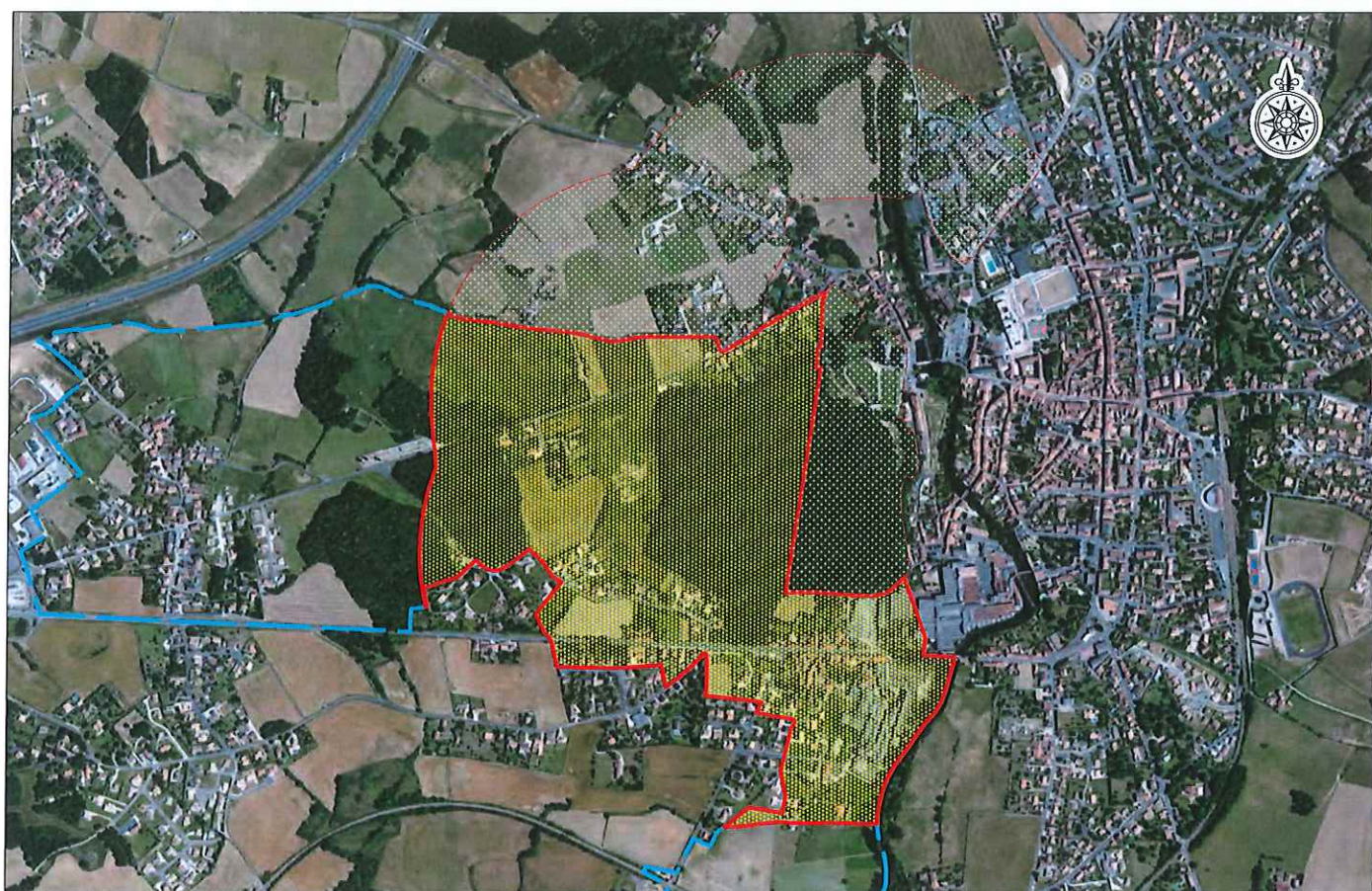
Article 2: La secrétaire générale de la préfecture de la Charente, le directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle Aquitaine, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente, le président de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord et le maire de la commune de Saint-Projet-Saint-Constant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente.

Fait à Angoulême, le 11 OCT. 2018

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Delphine Balsa



Périmètre délimité des abords du parc du château
de la Rochefoucauld sur la commune de Saint-Projet-Saint-Constant



Périmètre des abords du parc du château
de la Rochefoucauld sur les autres communes



Périmètre de l'AVAP de Saint-Projet-Saint-Constant